

Avis spécial : mises à jour de *ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité – Document d'orientation sur la COVID-19 : maisons de retraite en Ontario*

Au nom du MSAA : mises à jour du Document d'orientation sur la COVID-19

Aujourd'hui, le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) a publié une [note de service](#) avec des mises à jour concernant son [Document d'orientation sur la COVID-19 : maisons de retraite en Ontario](#) (Document d'orientation du MSAA sur la COVID-19).

Les modifications apportées au Document d'orientation du MSAA sur la COVID-19 entreront en vigueur le **mercredi 29 mars** :

- **Dépistage** : un dépistage passif reste en place pour toutes les personnes souhaitant entrer dans une maison de retraite, mais il n'est plus nécessaire de procéder à un dépistage actif. Par ailleurs, les maisons doivent continuer à inciter toutes ces personnes (à l'aide d'affiches, par exemple) à s'abstenir si elles se sentent malades, qu'elles présentent des symptômes ou qu'elles ont été testées négatives à la COVID-19.
- **Port du masque** : il n'y a aucune modification quant à l'obligation de porter un masque.
- **Distanciation physique** : les exigences de distanciation physique ont été supprimées.
- **Évaluation quotidienne des symptômes des résidents** : les maisons doivent continuer à effectuer des évaluations quotidiennes des symptômes chez tous les résidents. Cependant, les vérifications de la température ne sont plus nécessaires dans le cadre de ces évaluations.
- **Absences des résidents** : un dépistage actif n'est plus nécessaire chez les résidents qui reviennent d'une absence.
- **Visites des maisons de retraite** : les visites à l'intention d'éventuels nouveaux résidents sont désormais autorisées à tout moment, y compris lors d'une éclosion. Toutefois, les zones d'éclosion doivent être évitées.

En cas de questions, veuillez contacter l'ORMR à l'adresse info@rhra.ca ou le MSAA RHInquiries@ontario.ca.